COMITE DIRECTEUR
30 JANVIER 2021 – 9H00 EN VISIOCONFERENCE

Présidence : Alain DOUCET

Membres présents : Christian ABEILHE, Michèle ANDRE, Alain AZPIROZ, Evelyne BARTHES, Annette BERBOUS, René BES, Annie BOURDALLE, Jocelyn BROUSSE, Francis CAZENEUVE, Didier CEYSSON, Daniel COLLET, Pierre CROS, Jean-Louis DAVID , Frédérick DEDIEU, Aude D'ORSI, Daniel FABRE, Gérard FOURQUET, Isabelle GELY, Françoise JAMMES, Pierre JEAN MARIE, Jean Claude LEGENDRE, André LEYMAT, Laurent MARTINIE, Matthieu MONCHAUX, Jean-Marc MOREAU, Jean Yves MOURET, Laetitia PACHOUD, Alain PALAUSSE, Dorothée PEREZ, Michel PFLIEGER, Bernard PUJOL, Alain REY, Ghislaine ROSSIGNOL, Max SANTA, Rolland SORMANI, Claude SOUTADE, Jean Claude TARDIEU, Gérard TUGAS, Bernard VAUR, Michel VIGIER, Thierry VIGNOBOUL, Bernard VIVIES
Excusé(e)s : Benoît CASTANEDO, Julie CUMINETTI, Christophe GIL, Alain MACCHION, Antoine MARTINEZ, Stéphane PINASSEAU, Jean POUS, Michel RUAMPS, Jacques ZOCCHETTO
Invités : Pierre CIBOT, Eric DORIA, André LAUR
Invité absent : Christian GALONNIER

COMMUNICATION DU PRESIDENT

Alain DOUCET ouvre la séance.
Il apporte les informations sur les rencontres du Tournoi des 6 Nations, qui se dérouleront à « huis-clos » (pas de billetterie, droits TV maintenus)

Malgré la baisse de l'activité, la Ligue est active et de nombreuses réunions se tiennent dans les sections (partenariat, finances, formation, vacances apprenantes, collèges, écoles de rugby, …)
Le Président remercie chacun de sa contribution à faire vivre la Ligue et le rugby occitan.

Concernant les épreuves, le Président fait part des échanges avec Patrick BUISSON et de la difficulté d'avoir une visibilité sur une reprise de compétitions, tout étant suspendu aux décisions gouvernementales.
Il a demandé à que soit clairement définie la notion de saison blanche : pas de montées pas de descentes ? Possibilités d'organiser des challenges et festivals.

Le Président demande à Ghislaine ROSSIGNOL et à Michel PFLIEGER d'enregistrer d'ores et déjà les souhaits de modifications des Règlements Généraux pour la prochaine saison.

VALIDATION DES PV

Le PV du Comité Directeur du 09/01/2021 est validé à l'unanimité.

PRESENTATION COMPTES, BILAN, RESULTAT 2019-2020

Pierre CROS présente et commente les comptes de l'exercice 2019-2020.

Il précise que la trésorerie et la partie contrôle et gestion ont été retravaillées.
Il fait part des éléments marquants pris en compte pour cet exercice (chômage partiel, arrêt compétitions à partir du 15/03, aide de l'Etat, rachat matériel reprographie).
Pierre CROS spécifie qu'il n'y a pas eu d'inflation au niveau des effectifs.

Le résultat net est de +40 443€, avec augmentation des fonds propres de 4,35% (969 914€)
Les charges sont de 3 731 124€ et les produits de 3 708 192€.

Le résultat d'exploitation est déficitaire de -22 932€, compensé par un résultat exceptionnel de +39 948€.

Des axes de travail sont définis pour tendre vers un résultat d'exploitation équilibré en 2020-2021 :

- Se doter d'un outil informatique de pilotage efficient, permettant d'avoir une vision budgétaire au fil de l'eau pour prendre les bonnes décisions.

- Augmenter les produits (partenariats, révision du règlement financier, formations) et réduire les charges.

L'objectif 2020/2021 est d'avoir à minima un résultat d'exploitation égal à 0€ au 30/06/2021.

Le Comité Directeur autorise à l'unanimité le Trésorier à présenter ces comptes lors de l'AG financière du 20/02/2021.

PRESENTATION BUDGET RECTIFIE 2020-2021

Alain AZPIROZ, en préambule de sa présentation, précise qu'au prochain Comité Directeur le contrôle de gestion sera fait avec le suivi analytique des frais par section.

Il explique qu'en raison de la crise sanitaire et des décisions qui en résultent, le budget prévisionnel voté lors de l'AG de Lavelanet (5 281 566€), doit être révisé.

Au vu des éléments connus (baisse des subventions, arrêt des compétitions, baisse des recettes régaliennes, etc.), une baisse du budget prévisionnel de 24,8% est envisagée, pour arriver à un budget révisé de 3 968 600€

Des mesures majeures sont mises en place :
- Révision des contrats : écrans visio Copy Sud, téléphonie mobile Orange, assurances flotte de véhicules
- Migration du logiciel comptable SAGE vers EBP
- Changement d'une partie de la flotte des véhicules des CTC (diminution loyer de location)
- Frais postaux (résiliation du contrat du click and collect du courrier)

Le Comité Directeur valide à l'unanimité cette révision du budget prévisionnel 2020-2021 qui sera présentée à l'AG financière du 20/02/2021.

PARTENARIAT

Alain AZPIROZ précise que les partenaires institutionnels sont maintenus dans leur ensemble.

Francis CAZENEUVE parle des actions en cours et notamment de la création d'une plaquette argumentaire à développer auprès des futurs partenaires.
Celle-ci sera présentée prochainement pour acceptation.

Deux sociétés de marketing communication/évènementiel ont été contactées pour obtenir des conseils dans la démarche de recherche de nouveaux partenaires.

Francis CAZENEUVE précise qu'il faut trouver rapidement un partenaire pour les tenues des arbitres (maillots et shorts).

Michel VIGIER nous informe de la prise de rendez-vous avec des institutions : la CPAM (financement du rugby santé), la CARSAT et TISSEO.

Isabelle GELY suggère de se rapprocher des écoles de commerce qui recherchent des stages pour leurs étudiants.
Françis CAZENEUVE ne sous-estime pas cette idée, mais dans l'immédiat il faut mettre en place une démarche attractive et construire cette plaquette avec plusieurs possibilités de partenariat.

COMMUNICATION EXTERNE

Alain AZPIROZ présente l'état des lieux de notre communication qui s'appuie sur le site internet, la lettre hebdomadaire aux clubs Occitanews et la page Facebook.
Ces outils de communication ne touchent plus actuellement autant de lecteurs.

Un nouveau support de communication va être proposé et mis en place : le journal numérique « Rugby d'Oc.
Celui-ci donnera plus de visibilité en terme de valorisation et de promotion de l'institution LOR, de ses composantes (comités départementaux, clubs ..) et des futurs partenaires.

Il en présente le but, les objectifs et explique quelles seront les responsabilités de chacun.
Le directeur de la publication sera le Président Alain DOUCET avec un comité de rédaction composé d'Alain AZPIROZ, Bernard PUJOL, André LAUR et Jean Bernard MOLES.
Il définit les engagements de toutes les parties et précise que ce journal numérique appartiendra à la Ligue et à ses contributeurs.
Un prestataire (maître d'ouvrage) sera chargé de la construction de ce journal (4 devis retenus sur les 20 sociétés consultées, avec un possible engagement avec TMT Conseils).

Une convention entre la LOR et les CD sera établie uniquement pour le premier numéro courant février.

Alain AZPIROZ aborde le modèle économique et les engagements réciproques :
- Fournitures des articles et des logos partenaires
- 4 pages réservés aux CD
- Contrat de prestation de service CD (en cours de rédaction avec étude par les services juridiques de la Ligue avant signature)

Le Président Alain DOUCET souhaite qu'un contrat de prestation de service soit présenté et validé au plus vite par le Comité Directeur.

- Evaluation de la portée de ce 1er numéro

Alain AZPIROZ apporte les précisions sur le modèle économique pour un budget de 6000€ (contribution des CD, abondement de la Ligue, droits recettes publicitaires, grille tarifaire des encarts). Il précise que chacune des pages des CD aura son lien sur le site internet de la LOR et avec d'autres moyens de communication.

Il projette la maquette de ce journal avec les articles déjà reçus de la part de 5 CD.

Laetitia PACHOUD soulève le problème du nombre important de pages envisagé (100).
Alain AZPIROZ répond que la structure du document sera plus succincte (60 pages), avec des renvois de liens hypertextes vers des documents à partir d'un sommaire.

Daniel FABRE pose la question de la diffusion sur les adresses personnelles des présidents de clubs.
Alain AZPIROZ précise qu'au regard du RGPD, ces données sont protégées, à moins d'avoir leurs consentements par le biais d'un document écrit (exemple bulletin d'adhésion gratuit), autorisant l'utilisation de leurs adresses personnelles.

Alain REY revient sur les différentes réunions relatives à ce magazine et sur les diverses évolutions et orientations prises. Il relève que ce magazine ne devrait toucher au plus que 1500 à 3000 personnes. Seuls les dirigeants et partenaires seront ciblés. Le coût unitaire de la parution en est modifié et passerait à 2€ au mieux. Il lui semble que l'investissement pour un test est démesuré par rapport au rapport en matière d'image. Alain REY dit que pour ce numéro il se rangera à l'avis du Comité Directeur.

A l'issue de ces discussions, un vote valide la mise en place du contrat de ce premier numéro dans les conditions exposées (32 voix pour, 13 abstentions et aucune voix contre).

Alain DOUCET demande à Alain AZPIROZ de finaliser le projet et le contrat de prestation qui sera envoyé à tous les membres du CODIR pour validation.
Il demande aux présidents de CD, s'ils veulent s'engager, de renvoyer la convention signée en l'état ou rectifiée.

Alain DOUCET demande l'arrêt des contacts entre présidents de CD et Christian TRALLERO.

ORGANISATION AG FINANCIERE

Pierre CIBOT présente l'Ordre du jour de l'AG financière qui se déroulera le 20 février 2021 à 10h30, avec vérification des pouvoirs à partir de 8h30.
L'envoi de la convocation des clubs se fera au plus tard le mercredi 3/02 pour respecter les délais statutaires.

L'ordre du jour est validé à l'unanimité.

Prévue en présentiel à Toulouse et compte tenu des incertitudes liées à la crise sanitaire, le Comité Directeur décide après discussion, à l'unanimité, de tenir cette AG en distanciel.

La vérification des pouvoirs du fait s'opérera de façon électronique.
Pierre CIBOT parle des procurations (statutairement, un club votant avec son pouvoir, peut voter aussi pour un autre club avec une procuration).
Celles-ci devront être envoyées à la Ligue, qui informera le prestataire pour ouvrir les droits électroniques. Les modalités seront présentées plus en détail prochainement.

Pierre CIBOT parle du devis et de la qualité de la prestation de la société qui a déjà travaillé pour la Ligue lors de l'AG de Lavelanet.
Il expose le processus qui sera mis en place pour les procurations.

Le principe est validé par le Comité Directeur.

RECOMPENSES FEDERALES

Daniel COLLET présente le tableau des propositions de médailles fédérales qui ont été faites par les comités départementaux.
34 médailles de bronze (10 ans de licence), 9 médailles d'argent (détenteur de la médaille de bronze depuis 5 ans),3 médailles de vermeil (détenteur de la médaille d'argent depuis 7 ans) et une médaille d'or seront sollicitées pour la promotion 2020.

Daniel COLLET demande aux départements de lui fournir les fiches individuelles pour chacun des récipiendaires, au plus tard pour le 05/02, avant un envoi groupé à la FFR la semaine suivante.

Le Président demande aux Présidents de CD si les médailles attribuées correspondent bien à leurs propositions.

Jean-Yves MOURET précise que les médailles d'argent et de bronze seront remises à l'occasion de l'Assemblée Générale Ordinaire de la Ligue et que les médailles de vermeil et d'or le seront lors du Congrès fédéral de Lille

La liste des médaillés présentée est entérinée.

EPREUVES

Rolland SORMANI fait part de l'attente des décisions gouvernementales qui permettront de décliner ensuite le processus de reprise de la compétition. Il demande aux présidents départementaux de fournir la liste de leurs correspondants seniors et jeunes (il manque le 82, 48 et le 30 au niveau seniors).

Dorothée PEREZ va adresser un questionnaire aux clubs présentant des équipes féminines pour leur faire des propositions sur les prochaines compétitions.
Les Comités départementaux seront en copie de cette enquête.

Christian ABEILHE, pour les compétitions jeunes, est également en attente. Si quelques équipes ont repris les entraînements le samedi matin, d'autres ont cessé toute activité pour le moment.

FORMATION DES DIRIGEANTS

Isabelle GELY parle de la mise en place de sessions de formation, qui débuteront en février, destinée aux dirigeants de clubs et aux correspondants départementaux.
Le sujet retenu pour la première réunion sera « Les clubs face à la crise » (lien avec les licenciés et les différentes sources de subventions et de financements mises en place)

L'objectif est d'en proposer une formation chaque mois avec des thèmes différents.
Une bibliothèque de formation avec 22 guides pratiques est disponible sur le site de la LOR

Claude SOUTADE proposera également le thème « organisation des AG sous Covid ».
8 autres thèmes seront proposés d'ici le mois de juin.

Jean Yves MOURET souligne qu'il serait intéressant d'associer les départements pour faire remonter les soucis des clubs. Isabelle GELY confirme que les comités départementaux sont les premiers relais auprès des clubs.

CAMPUS 2023

Isabelle GELY rappelle qu'elle se tient à la disposition des CD pour venir animer des réunions de présentation (questions/réponses).
Un point de situation dans chaque département sera adressé à chaque Président-e- sur les candidatures et sur les structures positionnées à ce jour.
Campus demande des précisions pour certains clubs qui n'ont pas fourni toutes les informations. Isabelle GELY contactera les départements : un retour rapide sera nécessaire pour répondre aux questions posées.

PLAN DE CONTINUITE D'ACTIVITE PROESSIONNELLE

Pierre CIBOT fait le point sur la structure des salariés : 55 salariés (29 CTC et 26 administratifs).

Il parle de l'intégration des apprentis « Campus 2023 » prévue entre le 22 février et le 7 mars 2021, si les demandes formulées par la Ligue sont bien prises en compte.

Il informe que l'accord APLD a été validé par toutes les unités départementales et qu'il est applicable en totalité. Ceci a permis de remplir l'obligation de formation professionnelle. A ce jour, 11 formations et 44 salariés ont été ou seront formés.

L'accord d'entreprise prévoit l'obligation, à l'issue de la période de 6 mois, de transmettre un bilan intermédiaire de la situation économique au Ministère du Travail.

Il fait état de la reconstruction du plan d'activité réalisé sur le semestre.
Le tableau d'activité professionnelle des personnels de la LOR lissée sur 6 mois (semestriel et non plus trimestriel au regard de la situation et de l'arrêt des compétitions), est présenté en séance avec une moyenne à minima de 60% du temps travaillé.

Ce tableau a été validé en CSE au cours de sa réunion du 28/01 et sera diffusé aux salariés après approbation du Comité Directeur.

Le Directeur Général rappelle que les masques dits « artisanaux » ne sont pas autorisés dans les locaux des MOT(s) ou en mission.
Seuls les masques fournis par la LOR ou « chirurgicaux », « FFP2 » devront être portés.
Une note de service sera transmise à tous les salariés.

QUESTIONS DIVERSES

L'organigramme de la LOR est modifié dans la partie « Communication externe » et sera mis en ligne sur le site de la Ligue.

Le Comité Directeur autorise le rassemblement U16, déposé « hors délai » auprès de la commission fédérale, auquel le CA Castelsarrasin participe avec Moissac.
Après validation de la commission des litiges, il a été proposé au club de Castelsarrasin de déposer une nouvelle demande.

Le Comité Directeur donne son accord pour l'extension du rassemblement U16 20202120110071RST entre Tournay Sports (4177R) et ESCA (6202S) au Stade Bagnérais (4135V) et ES Baronnies (5872H). Un courrier sera adressé à la FFR en ce sens.

Bernard PUJOL parle de l'avis hebdomadaire 1108 (mutations).

Michel PFLIEGER souhaite aborder le sujet des sanctions disciplinaires qui n'auront pas pu être purgées pour cause d'arrêt des compétitions (à l'exclusion des agressions envers des officiels ou autres).
Jean Yves MOURET propose que ce point soit abordé lors du Bureau Territorial du 09 février.

Alain REY s'interroge sur l'organisation des Assemblées Générales de clubs en période de crise sanitaire. Pierre CIBOT lui répond sur les possibilités qu'ont les clubs pour organiser leurs AG 2019-2020 en présentiel ou distanciel.
Le lien du ministère des sports vers le texte réglementaire (ordonnance n°2020-1497 du 02/12/2020 et reconduit jusqu'au 1er avril 2021) sera adressé à tous les Présidents de CD.

Le Président annonce la démission d'un CTC de l'Hérault qui a sollicité une rupture conventionnelle. En accord avec Julien COLETTE, ce principe est refusé par le Comité Directeur.

Sur les demandes d'organisation des tournois chez les jeunes, Claude SOUTADE souhaiterait que la ligue donne les accords aux clubs éligibles afin de connaître les effectifs.
Jean-Yves MOURET lui conseille de se rapprocher de Julie CUMINETTI et de la commission des écoles de rugby.

Séance levée à 12H00

Alain DOUCET
Président

Jean-Yves MOURET
Secrétaire Général
